

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

**DELIBERATION n°23/2015**

**OBJET : CREATION DE GITES RURAUX**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 15  
Excusés : 8  
Pouvoirs : 5  
Votants : 20

## SÉANCE DU 13 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune possède un bâtiment communal sis 1 chemin du Castelet, d'une superficie de 208 m<sup>2</sup> qui sert de stockage de fournitures administratives, de produits d'entretien, de stockage à des associations...

Par délibération du 30 septembre 2014, une aide a été sollicitée pour un projet qui a quelque peu évolué par rapport à la destination des lieux.

Le projet est revu avec la création de 5 gîtes ruraux et 1 logement d'actif.

L'architecte retenu pour assurer les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Monsieur le Maire fait part de l'estimation du coût des gîtes ruraux :

Travaux	144.801 € HT
Maîtrise d'œuvre	13.031 € HT
Diagnostic amiante	2.200 € HT
TOTAL	160.032 € HT

Subvention de l'État sollicitée (DETR) 40%	64.012 €
Subvention du Conseil Départemental attendue (160.032-64.012)X10%	9.602 €
FONDS PROPRES COMMUNAUX	86.418 € HT
TOTAL	160.032 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de création de cinq gîtes ruraux

**SOLLICITE** une aide financière à hauteur de 40 % de la part de l'État, dans le cadre de la DETR pour la création de cinq gîtes ruraux, compte tenu du fait qu'aucune aide n'a été demandée depuis plusieurs années auprès de l'État au titre de la DETR (ex DGE).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Emile BEZZONE.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 21 MAI 2015  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 21 MAI 2015

